

LE SNADOM REJOINT HANDÉO

POUR PROMOUVOIR LA
QUALITÉ DU SERVICE RENDU
AUX PERSONNES ÂGÉES ET
HANDICAPÉES

Handéo créée par les principaux organismes du handicap a pour objectif d'améliorer l'accompagnement et l'accès à la cité des personnes fragiles. Elle a créée Handéo Services, filiale de l'économie sociale et solidaire, à qui elle confie l'exploitation de ses activités de Recherche et Développement et de certification/labellisation.



www.handeo.fr

communication@handeo.fr

01 43 12 19 29



Le SNADOM regroupe des associations loi 1901 ou des sociétés filiales appartenant à plus de 75% à une ou plusieurs associations. Véritables pionniers de l'assistance médico-technique à domicile, ces associations à but non lucratif ont été créées il y a plus de quarante ans par des médecins ou des usagers. Leur but était de permettre à des patients nécessitant le recours définitif à un appareillage médical de quitter l'hôpital.

www.snadom.org

jonathan.martinez@snadom.org

06 18 55 00 76



Paris, 3 décembre 2020 - Le SNADOM, organisation historique des prestataires de santé à domicile (PSAD) et principal syndicat de la branche associative du secteur, rejoint Handéo qui œuvre à la libération du pouvoir d'agir des personnes handicapées et des personnes âgées en leur permettant de vivre pleinement dans la cité comme à leur domicile.

A l'occasion de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), le Syndicat national des associations d'Assistance à domicile (SNADOM) et Handéo ont officialisé leur rapprochement. Le SNADOM adhère ainsi à l'association créée par les principaux organismes du handicap en 2007.

Fédérant les principaux PSAD associatifs, le SNADOM siègera au sein du Collège « Gestionnaires, syndicats, employeurs, offreurs de services ».



Je suis heureux d'accueillir un syndicat qui partage une même philosophie donnant la priorité à la confiance et à la qualité du service rendu aux personnes handicapées.

EMERIC GUILLERMOU, Président de Handéo

Cette adhésion conforte en effet la démarche d'Handéo consistant à mobiliser les parties prenantes du handicap et les acteurs de l'accompagnement pour accroître le pouvoir d'agir des personnes âgées et handicapées, de leur famille et de leurs aidants.



Toute personne en situation de handicap doit pouvoir vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ainsi avoir accès à des services de proximité adaptés et sécurisés.

EMERIC GUILLERMOU, Président de Handéo

L'intégration du SNADOM permet donc à Handéo d'enrichir les travaux déjà engagés sur ces questions avec le concours de ses adhérents actuels comme l'APF France Handicap, la Fédération nationale de l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS en France (Fisaf) ou encore Trisomie 21 France.

Le SNADOM soutenait déjà depuis plusieurs années l'action d'Handéo, et en particulier le déploiement à partir de 2016 de « Cap'Handéo », un ensemble de dispositifs de labellisation ou de certification qui contribue à établir des standards élevés de qualité de soins. Il s'agit par là-même de garantir la qualité de l'offre de services et de prestations d'accompagnement à domicile et/ou à partir du domicile des personnes handicapées. Un objectif partagé par le SNADOM, lui-même initiateur d'un label R&S (Responsabilité et Santé), une déclinaison de la norme internationale ISO 26000 adaptée au secteur de la santé à domicile.

Désormais membre à part entière d'Handéo, le SNADOM sera directement associé aux travaux de l'association. Ainsi, dès le début de l'année 2021, Handéo construira avec ses membres, dont le SNADOM, un plan stratégique pour la période 2021-2025.



Je me réjouis que les PSAD associatifs puissent désormais prendre toute leur part aux actions menées en faveur des personnes handicapées, afin qu'elles bénéficient de prestations de soins qualitatives et adaptées.

EMERIC PIVIDORI, Président du SNADOM